

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 13 decembre 2016

Lutte contre le démarchage téléphonique : Martine PINVILLE va intensifier les sanctions après des premiers résultats positifs de BLOCTEL

Le service d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.fr), lancé le 1^{er} juin 2016 par Martine PINVILLE, a suscité un réel engouement auprès des consommateurs qui ne veulent plus être dérangés par des appels non souhaités.

Ainsi, en 6 mois, 2,7 millions de personnes se sont inscrites afin de protéger du démarchage commercial plus de 6 millions de numéros téléphoniques. Dans le même temps, environ 500 entreprises ont adhéré au nouveau dispositif et transmis plus de 36 000 fichiers afin d'en faire retirer les numéros protégés par BLOCTEL. Plus de 530 millions de numéros ont été retirés des fichiers, soit 200 fois par personne.

Depuis juin dernier, BLOCTEL a enregistré un peu moins de 330 000 réclamations, dont 90% concernent des appels reçus sur un numéro fixe, première cible du démarchage téléphonique, la moitié d'entre eux dénonçant des pratiques de « ping call »¹.

Si, en proportion du volume d'appels reçus par les particuliers, ces chiffres restent faibles, ils traduisent une véritable nuisance résiduelle inacceptable pour les consommateurs qui ne souhaitent plus en être la cible, notamment les publics les plus vulnérables.

C'est pourquoi la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a d'ores et déjà mis en œuvre un plan de contrôles renforcés et systématiques des numéros les plus signalés dans le cadre du démarchage non désiré comme des « ping calls ». Sur le fondement des plaintes des consommateurs, les services de la DGCCRF ont déjà enquêté sur une vingtaine de numéros. À ce jour, 2 sanctions administratives ont été prononcées et 2 autres sont engagées.

¹ Les « ping calls » sont des appels ou messages SMS, générés par des automates, qui invitent les particuliers à rappeler un numéro surtaxé, souvent sur la base de fausses allégations personnalisées. Ces appels intempestifs peuvent être dééclarés sur www.33700.fr



Cette enquête sera étendue au cours des prochaines semaines et portera notamment sur 80 autres numéros, signalés plus d'une centaine de fois par les consommateurs. Des sanctions rapides et exemplaires seront prononcées en cas de manquement.

Les entreprises qui démarchent des personnes inscrites sur la liste BLOCTEL encourent une amende administrative allant jusqu'à 75 000 euros. Si la pratique commerciale du démarchage est agressive, ou trompeuse au sens du code de la consommation, notamment dans le cas du « ping call », la sanction est une amende pénale pouvant atteindre 1,5 millions d'euros.

Martine PINVILLE:

« La lutte contre le démarchage téléphonique et le « ping call » est une priorité. Ces nuisances quotidiennes sont insupportables pour nos concitoyens.

BLOCTEL a prouvé son efficacité: les premiers résultats sont là pour des millions de français. Mais il reste du chemin à parcourir pour leur droit à la tranquillité. C'est pour cela que j'ai demandé à la DGCCRF la plus grande fermeté dans les contrôles et les sanctions prononcées. J'en appelle également aux professionnels qui doivent se saisir du dispositif. La majorité vertueuse bénéficiera de notre fermeté vis-à-vis des quelques-uns qui nuisent à la tranquillité du plus grand nombre. Je rappelle enfin qu'un annuaire des numéros surtaxés a été mis en place (www.infosva.org) pour permettre à chacun de vérifier l'identité et les tarifs d'un numéro avant de le rappeler. »

Contact presse:

Cabinet de Martine PINVILLE: 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

